



AVIS DE MOTION

Municipalité de Natashquan
Province de Québec

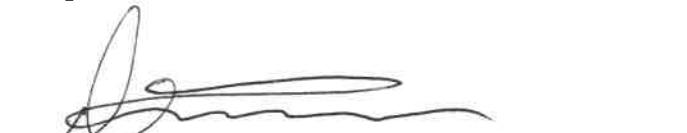
Avis est donné par Stéphanie Landry, conseillère, que la Municipalité de Natashquan prendra en considération, pour adoption, un projet de règlement pour remplacer son règlement R-2024-004 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Il est de pratique courante de réviser ce règlement après une élection municipale. Les élu(e)s veulent ainsi s'assurer que leur rémunération est en adéquation avec les rôles et responsabilités qu'ils et elles entendent assumer durant leur mandat.

Le projet de règlement R-2025-005 propose de permettre la participation en visioconférence d'un(e) membre du conseil sans qu'elle ne soit motivée par l'une des exceptions prévues par le code municipal. Une telle participation ne sera toutefois pas considérée comme une présence officielle et ne permettra pas de voter.

Quelques allègements sont également proposés, entre autres sur la forme de l'ordre du jour et sur l'encadrement des questions provenant du public.

Le projet de règlement sera déposé lors de la séance du conseil du 9 décembre 2025. Les citoyens et citoyennes pourront le consulter sur le site web de la Municipalité ou en se présentant à nos bureaux administratifs. Les questions et commentaires peuvent nous être adressés en personne ou par écrit et pourront, le cas échéant, mener à des modifications du règlement à adopter.



Benoit Léger, greffier-trésorier